MAIRIE DE LE FALGA 31540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

11

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : CHARTE DE GOUVERNANCE PLUI : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 (le projet de charte est annexé à la délibération)

D2020-32

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5214-16 et suivants,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants,
- Vu la conférence intercommunale des maires relative aux modalités de collaboration avec les communes membres réunie le 30 mars 2017,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°68-2017 du 11 avril 2017 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°69-2017 du 11 avril 2017 validant la Charte de Gouvernance venant fixer les modalités de collaboration entre les communes et l'intercommunalité,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°88A-2020 du 28 juillet 2020 portant création de la commission PLUi pour la mandature 2020/2026,
- Vu la délibération n°111-2020 du 29 septembre 2020 actant la mise à jour de la Charte de Gouvernance PLUi entre les communes et la communauté de communes,

Considérant la nécessité de mettre à jour la Charte de Gouvernance PLUi

La Communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois a prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal le 11 avril 2017. Le PLUi est un document d'urbanisme élaboré par la communauté de communes, en collaboration avec les 28 communes membres. Les modalités de collaboration sont précisées dans une Charte de la Gouvernance.

Cette Charte de Gouvernance a récemment été actualisée lors du conseil communautaire du 29 septembre 2020, les points suivants ont été modifiés :

Cette Charte de Gouvernance a récemment été actualisée lors du conseil communautaire du 29 septembre 2020, les points suivants ont été modifiés :

- Mise à jour des membres de la commission PLUi telle que fixée par délibération du 28 juillet 2020,
- Modification du nombre d'élus « référents PLUi » dans les communes : Le référent PLUi d'une commune fait le lien entre la communauté de communes et les élus municipaux de sa commune, son rôle est donc essentiel dans la bonne circulation et la diffusion des informations sur le PLUi. Les communes devront nommer deux élus « référents PLUi » titulaires pour le mandat 2020/2026,
- Mise à jour des coordonnées des Maires signataires.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 à la charte de gouvernance du PLUI

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avenant N°1 à la Charte de Gouvernance du PLUi.

Ont fait acte de candidature pour être élus référentes :

Isabelle COUTUREAU Hélène DELMAS

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
 DESIGNE Isabelle COUTUREAU et Hélène DELMAS référentes PLUi de la commune du Falga.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la Charte de gouvernance et tout document afférant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Castres
le de publication
du

Le Maire:



MAIRIE DE LE FALGA 31540 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

11

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet: Acquisition d'un tracteur

D2020-34

La commune souhaite acquérir une tondeuse autoportée CUB CADET XT3QS127 d'une puissance de 22 chevaux. 127 de coupe moteur KAWASAKI

Pour un montant HT de 2800 EUROS

Le Conseil à l'unanimité reconnaissant ce besoin adhère à cet achat et autorise Madame le Maire à contacter le Conseil de CD 31 pour l'octroi d'une subvention (20%).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. pour extrait conforme, Le Maire, Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Castres le et publication

du

Le Maire:

MAIRIE DE LE FALGA

31540 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

11

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anais BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Participation de la commune aux frais de scolarité de l'école de la Providence.

D2020-35

Il résulte de l'article L 442-5-1 du Code de l'éducation, issu de la loi Carle n°2009-1312 du 28 octobre 2009, que les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des clases élémentaires en contrat d'association pour les élèves scolarisés dans un autre commune, lorsqu'elles ne disposent pas des capacités d'accueil dans leurs propres écoles publiques ou dans le cas suivant qui nous concerne : « lorsqu'un frère ou une sœur fréquente déjà un établissement scolaire de la même commune ».

La contribution due par la collectivité de résidence de l'élève est le résultat de la moyenne de la contribution de notre commune aux différents établissements fréquentés par nos élèves.

Notre contribution sera donc de 750 euros par élève pour l'école maternelle ou élémentaire de la Providence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins une abstention le principe et le montant de la participation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. pour extrait conforme, Le Maire, Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Castres
le
et publication
dù
Le Maire:

I Coul



MAIRIE DE LE FALGA 31540 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

11

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet: Rapport d'activité 2019 CCLRS

D2020-36

Le Conseil Municipal prendre acte du rapport d'activité 2019 de la CCLRS tel que communiqué en amont à chaque conseiller par Madame le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Castres le et publication du Le Maire :



MAIRIE DE LE FALGA 31540 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

11

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

<u>Objet</u>: Versement de subvention exceptionnelle pour le remboursement des frais du concert Beethoven

D2020-37

Le Conseil Municipal décide d'une subvention exceptionnelle de 1200 euros pour le remboursement des frais du concert Beethoven.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Castres le et publication du Le Maire :

MAIRIE DE LE FALGA 31540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11 Présents 11 Votants

L'an deux mille vingt, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents: Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anais BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ, Philippe BUGAREL.

Convocation: 2 novembre 2020

11

Madame DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Candidature de notre commune à Territoires Engagés pour la Nature TEN

Territoires Engages pour la Nature est une initiative nationale qui vise à reconnaitre des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité D2020-38 annule et remplace la D2020-33

Le conseil à l'unanimité sensibilisé à une démarche approfondie pour la préservation de la biodiversité tant dans la pratique que dans la vulgarisation de cette problématique auprès des administrés réaffirme, sa volonté de s'affirmer comme Territoire Engagé pour la Nature. Trois actions envisagées traduisent cette volonté:

- Connaître et mobiliser autour de la biodiversité avec un projet d'opérations événementielles communales tout au long des saisons, 8 annuelles au total.
- Actions de préservation et de restauration de la biodiversité. L'élaboration du PLUi nous permet lors des ateliers de travail de faire inscrire dans le règlement les actions en faveur de la biodiversité comme la limitation de l'artificialisation des sols, l'obligation de plantation de haies, d'essences locales. Au niveau communal engagement pour l'entretien des espaces verts: fauche tardive, délaissage, plantation de jachères fleuries, zéro produit phytosanitaire.
- Déploiement du site internet du FALGA à travers la création de ce site nous permettrons la mobilisation citoyenne pour la préservation de la biodiversité en créant de l'intérêt sur un sujet peu connu par certains et réponse à l'attente pour d'autres de pratiques vertueuses à leur portée. La vulgarisation de cette pratique est essentielle.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. pour extrait conforme, Le Maire, Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Castres et publication du Le Maire :



31180 Code INSEE

Commune de LE FALGA - BUDGET COMMUNAL M14-97 LE FALGA

DM

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DULe Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 11

VOTES: Contre 0 Pour 11

Date de convocation :

02/11/2020

L'an 2020, le 07/11, le Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , Madame le Maire.

Objet:

Concert Beethoven

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies	1 200,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200,00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		1 200,00 €
TOTAL D 65: Autres charges gestion courante		1 200,00 €

Signataires:

Alix BLANCHON	
Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ	
COUTUREAU Isabelle	
Damien MONTAGNÉ	
GRANZOTTO ANNE MARIE	
Hélène DELMAS	
Johan ÉVADÉ	
Marie EMBRY PETIT	
Nicolas LESSIEUX	
Stéphanie CÉRÈNE	

Certifié exécutoire par , Madame le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A LE FALGA, le 09/11/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Madame le Maire



Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice \mathcal{M}

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES: Contre

Date de convocation : 🤰

Objet: Régularisation centimes pour déséquilibre

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 605 : Achats de matériels		0,57 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0,57 €
D 3555 : Terrains aménagés		0,57 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		0,57 €
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		0,57 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		0,57 €
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)		4 241,57 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		4 241,57 €
R 7015 : Vente de terrains aménagés	4 241,00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	4 241,00 €	

Signataires:

ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

